



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

chargée de l'étude du préavis municipal N° 2018 - 16 du 29 octobre 2018
relatif au
budget ordinaire pour l'année 2019

Commission composée de :

Séances

Mesdames	Cheseaux	Martine	3
	Crausaz	Virginie	3
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	4
	Badan	Patrice	4
	Borel	Bernard	3
	Jotterand	Jean-Paul (président)	4
	Mariano	Claudio	4

Délégué municipal :
Monsieur le Syndic Frédéric Borloz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie au total quatre fois. Monsieur Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances, a participé à deux de nos séances et Monsieur Jean-Marc Moreillon, Boursier, à une séance. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Pour l'année 2019, la Municipalité soumet à l'approbation de notre conseil un **budget ordinaire** quasiment équilibré comportant un excédent de dépenses de Fr. 51'550.-. Celui de 2018 était déficitaire de Fr. 84'100.-, alors que le budget 2017 prévoyait une perte de Fr. 1'507'530.

Si l'on considère le tableau des charges et revenus par nature, on constate que :

- les dépenses réelles se montent à Fr. 40'831'100.- après déduction du compte 33 « Amortissements » de Fr. 3'723'700.- (après soustraction du compte 3301 amortissement de créances), du compte 38 « Attribution aux fonds de réserve » de Fr. 680'300.- et du compte 39 « Imputations internes » de Fr. 910'200.-. L'augmentation par rapport au budget 2018 est de Fr. 1'135'650.- (+ 2,86 %)

- les recettes réelles se montent à Fr. 44'501'300.- après déduction du compte 48 « Prélèvements sur fonds de réserve » de Fr. 682'250.- et du compte 49 « Imputations internes » de Fr. 910'200.-. L'augmentation par rapport au budget 2018 est de Fr. 1'822'800.- (+ 4,27 %)

La différence fait apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 3'670'200.- contre Fr. 2'983'050.- au budget 2018. La raison principale est une augmentation des revenus du fonds de péréquation.

Ce budget a été établi, pour les dépenses, selon les mêmes principes et délais que les années précédentes, parfaitement décrits dans le préavis.

On peut constater que les charges réelles sous influence communale sont maîtrisées. La plus importante augmentation par rapport à l'an dernier est l'introduction du bus d'agglomération (+ Fr. 497'000.-)

Par contre, des éléments hors de l'influence directe de la Municipalité ont aussi conduit à l'augmentation des charges réelles totales de Fr. 1'135'650.-. Il s'agit en particulier

- de la facture sociale cantonale: + Fr. 344'000.- (+ 6,7%)
- de la participation au réseau LAJE: + Fr. 183'000.- (+ 14,7%)
- du fonds de péréquation: + Fr. 121'000.- (+ 2,3%)

Sur le plan des recettes, la méthode d'estimation affinée utilisée pour le budget 2018 a été reconduite, ce qui donne des rentrées d'impôts prévisibles de Fr. 21'526'000.- contre Fr. 21'465'000.- prévus en 2018 (+ 0,28 %). Ce chiffre est légèrement inférieur à celui des comptes 2017 (Fr. 21'916'774,49, soit - 1,78 %).

Pour le revenu des personnes physiques, il a été tenu compte des permis de construire délivrés, des logements arrivant sur le marché, de l'augmentation probable des habitants, de l'évolution du point d'impôt, des chiffres du canton, etc.

L'impôt sur les personnes morales est beaucoup plus difficile à estimer car l'introduction de la RIE III au 1^{er} janvier 2019 laisse beaucoup de questions sans réponses. Quelle est l'inertie sur les acomptes d'impôts des entreprises ? Quelle sera la part d'Aigle sur la ristourne de 50 millions que le canton effectuera aux communes en compensation partielle de la réduction du taux d'impôt ? Quelle sera la politique des entreprises en matière de bénéfices vu leur imposition réduite ? Au final, le montant de Fr. 2'600'000.- par rapport aux Fr. 3'175'073.- des comptes 2017 semble plausible.

Toujours au sujet des recettes, la commission a constaté une forte augmentation des revenus du fonds de péréquation ETACOM, qui passe de Fr. 9'995'000.- à Fr. 11'115'000.-. A sa question de savoir si cela était réaliste, il lui a été répondu que c'est un chiffre calculé et communiqué par le canton et qu'il n'y a pas de raison de le changer.

Par ce même préavis, la Municipalité nous donne des informations sur les **investissements communaux** à venir (il n'y a plus de budget proprement dit, dont le Conseil prenait acte). A court, moyen et long terme, il est prévu un montant de 133 millions. Pour la période 2019 - 2021, les investissements prioritaires se montent à environ 63 millions dont 47,6 millions sont déjà votés. D'autres investissements

seront choisis en fonction de la capacité financière de la commune et des besoins de la population. Rappelons que le Conseil communal doit uniquement prendre connaissance de ces informations, les décisions au sujet des investissements se faisant sur la base de préavis à venir.

Pour mémoire, signalons que la dette brute au 31 décembre 2017 se montait à Fr. 60'920'926.- (Fr. 63'000'325.- au 31.12.2016). Le plafond d'endettement pour la législature en cours est de 100 millions, cautionnements compris.

2. Remarques sur les comptes détaillés

Le projet de budget donne diverses informations sur certains comptes spécifiques. La CoFin, sur la base d'une série de questions à la Municipalité, a pu obtenir des renseignements complémentaires justifiant les chiffres présentés. Nous mentionnons ci-dessous quelques-uns des points soulevés :

Compte 110.3186.00 Primes d'assurances

Le montant de Fr. 60'000.- est trop élevé et résulte d'une erreur de passation d'écriture dans ce compte en 2018. Il n'y a pour l'instant pas de nouveaux contrats ou d'adaptations justifiant une augmentation par rapport aux comptes 2017 (Fr. 40'963.-). Vu le faible impact sur le budget global, la CoFin renonce à déposer un amendement corrigeant cet écart.

Compte 229.3223.14 Emprunt Dexia

Cet emprunt, échu en 2018, a été renouvelé auprès de la SUVA à un taux de 0,2 %. Au moment de l'établissement du budget, les conditions du nouvel emprunt n'étaient pas connues. La charge de Fr. 56'000.- figurant au budget sera en réalité beaucoup plus basse

Compte 172.3653.01 Championnats du Monde de cyclisme

L'importance de cette manifestation pour le rayonnement de notre ville n'est pas contestée, ce qui justifie la participation financière unique de Fr. 150'000.- en 2019. Pour 2020, seules les prestations des services communaux directement liées aux courses (principalement police) sont à prévoir.

La CoFin a demandé à la Municipalité de s'assurer que le versement mentionné ci-dessus soit vraiment unique et qu'une éventuelle participation au déficit ou autre soit exclue.

Compte 374.4231.00 Locations PPE Le Battoir

Le montant de Fr. 123'000.- figurant au budget est celui indiqué dans le préavis 2018-04. Lors de sa prise de position sur cet objet, la CoFin a demandé à la Municipalité une attention particulière dans la recherche de locataires pour atteindre un tel montant. Cette demande est répétée aujourd'hui, l'objectif n'étant pas encore atteint.

3. Remarques sur les charges et revenus par nature

3011 Traitements du personnel

Malgré l'engagement d'un employé supplémentaire au service des eaux, le montant global des salaires reste stable suite à diverses réorganisations. Il n'a pas été prévu

de montant pour l'indexation au coût de la vie car l'indice des prix à la consommation de fin novembre 2017 devrait être quasiment identique à l'indice utilisé lors de la dernière adaptation des salaires.

3050 Assurances maladie et accident

Ce poste ne comprend toujours pas d'assurance perte de gain maladie, la Municipalité ayant décidé en 2015 que la commune assumerait elle-même ce risque vu l'important réajustement de primes dû à une mauvaise sinistralité. La CoFin estimait dans ses deux derniers rapport que ce risque, qui peut nous coûter très cher, devait à nouveau être assuré et suggèrait à la Municipalité de demander une offre raisonnable aux compagnies assurant d'autres objets communaux (afin de pouvoir faire pression sur les primes). La CoFin n'a pas changé d'avis.

3517 Charges cantonales pour les entreprises de transports

Précisons que ce compte comprend les frais pour le nouveau bus d'agglomération, qui ne sont pas des charges cantonales.

4809 Protection civile

L'intitulé de ce compte n'est pas correct car les prélèvements effectués sur les fonds de réserve concernent les Championnats du Monde de cyclisme (Fr. 150'000.-), le Mondial de Bruxelles (Fr. 80'000.-), le bus d'agglomération (Fr. 130'000.-) et les œuvres d'art (Fr. 20'000.-).

4. Conclusion

La commission des finances, sous réserve de quelques remarques émises plus haut, a apprécié la manière dont le budget ordinaire a été construit et soutient la Municipalité dans son objectif de maîtrise des charges. Elle ne propose pas de modifications aux chiffres de dépenses et de recettes présentés.

Par contre, comme le document remis au Conseil ne comporte plus de budget d'investissements, la CoFin amende les conclusions municipales en supprimant la phrase demandant d'en prendre acte.

Elle vous demande donc, à l'unanimité, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis n° 2018-16 du 29 octobre 2018
Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

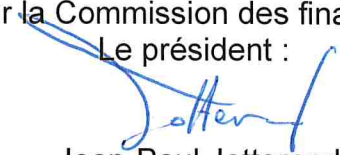
d'adopter le budget ordinaire pour 2019 comprenant :

aux dépenses	Fr. 46'145'300.-
aux recettes	Fr. 46'093'750.-

soit un excédent de dépenses de Fr. 51'550.-

Pour la Commission des finances

Le président :


Jean-Paul Jotterand

Aigle, le 29 novembre 2018